LES ETAPES DU PARCOURS VAE

Information et inscription administrative

- Accès à l'ensemble des documents informatifs sur https://etineraire.formapulse.fr
- Envoi du dossier d'inscription complété par le candidat au service RH/Formation de votre GPS

Entretien de faisabilité

- Echange entre le candidat et le coordinateur du pôle Certification du CFIP, afin de compléter l'information du candidat sur la VAE, évaluer la réalité de la motivation et les possibilités d'engagement dans la démarche et repérer les écarts éventuels entre les compétences attendues et les compétences acquises par le candidat.
- Compte-rendu de l'entretien et décision de faisabilité transmis au candidat sous 8 jours.

Confirmation du candidat d'engagement dans la démarche VAE

- Devis et planning prévisionnel d'accompagnement transmis au service RH du candidat avec mention de l'accompagnateur VAE désigné par le CFIP.

Accompagnement à la rédaction du livret VAE : 11 RDV

- Accompagnement du candidat en individuel et/ou collectif.
- Vérification de la conformité du livret VAE et livret des annexes.

Préparation pour le passage devant le Comité Technique d'Evaluation : 1 RDV

- Préparation à l'échange avec le jury d'évaluation (CTE).

Depôt du livrable Livret VAE : 3 semaines avant la date du Jury d'évaluation

- Dépôt par le candidat du livrable Livret VAE via le lien de connexion transmis au candidat lors de l'inscription.

Entretien avec le CTE

- Evaluation des compétences par le CTE par la lecture du livret VAE et l'échange avec le candidat.
- Proposition de validation totale, partielle ou refus de validation du CQP ou du(des) bloc(s) présentés.
- Formulation de préconisations en cas de validation partielle ou non validation. Un échange entre le coordinateur du CFIP et le candidat est prévu pour favoriser la compréhension de la non –validation de compétences et de la production complémentaire attendue.
- Le candidat dispose d'un accompagnement de 2 heures pour préparer le travail complémentaire demandé par le CTE, afin de se représenter en vue d'une validation totale.

Décision du Jury Paritaire

- Validation totale ou partielle du CQP ou du(des) bloc(s) de compétences présentés.

Délivrance du parchemin par la Commission Paritaire Nationale Emploi Formation

- Parchemin du CQP ou du(des) certificat(s) de bloc(s) de compétences validé(s), signé(s) par la présidence de la CPNEF, téléchargeable via lien de connexion, envoyé au candidat dans les 10 jours suivant la tenue du Jury Paritaire.